Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 21 Dhoulhajja 1443
20 Juillet 2022

N° 85

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1572**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1572**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1575**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1578**
Homologation de résolutions **1578**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1578**
Avis aux créanciers..... **1582**
Convocations
Sociétés anonymes **1585**
Divers
Avis au public..... **1585**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'un Etablissement Individuel

Dénomination : Espace Hanen

Siège : Rue Hateb Ibn Abi Baltaa - Cité Erriadh - 4023 Sousse

Activité principale : Commerce articles de cadeaux

Matricule Fiscal N° : 1293590T

Registre de commerce N° : A0916622017

Le responsable : Hanen Madyouni.

CIN : 08034818

Date d'effet : 01/4/2013.

2022S00833SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société «BONNA TUNISIE SA»

Identifiant unique : 0001901K

Capital : 19779375 DT

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 Mégrine

- Suivant le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2022, et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 30 juin 2022 sous le n°22702853, quittance n°M054317, il a été décidé :

1/ La nomination de Monsieur Morsi Mellouli en qualité de Directeur Général Adjoint de la société Bonna Tunisie, pour toute la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le même procès-verbal a fixé les pouvoirs du Directeur Général Adjoint.

- Une copie originale de ce document a été déposée au Registre National des Entreprises le 12 juillet 2022 sous le n°202252995.

2022R01833SANB2

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS DBS S.A

Au capital de 9 469 335,900 DT

Siège social : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0000500R

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 2022, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa Ben Arous, en date du 13/7/2022, sous le n°22700932 quittance n°M037241 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises, en date du 13/7/2022 sous le n°202253398, il a été décidé :

- Le renouvellement du mandat de Monsieur Tarak Cherif au poste de Président Directeur Général.

- Les pouvoirs du Président Directeur Général.

2022R01834SANB2

Société Abou Nawas de Gestion Touristique

Société anonyme

Capital : 300 Mille Dinars

Siège social : Immeuble Ekuity Capital, Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0012134D

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2021 qui s'est tenue le lundi 27/6/2022 à 11 Heures au siège social de la société, enregistré à la recette des finances du Lac, Tunis le 4/7/2022 sous le n°22705393, quittance n°M077996, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises en date du 12/7/2022 sous le n°202253185, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

6. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les années 2022, 2023 et 2024.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

8. Pouvoirs pour formalités.

2022401858SANB2

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique

«Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital : 10 643,700 DT

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II -1053 Tunis

Identifiant unique : 0046986F

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2021 qui s'est tenue le jeudi 30/6/2022 à 10 Heures au siège social de la société enregistré à la recette des finances du Lac, Tunis le 4/7/2022 sous le n°22705332, quittance n°M077394, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises en date du 12/7/2022 sous le n°202253182, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2021.

2. Approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

6. Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

7. Pouvoirs pour formalités.

2022401859SANB2

EKUITY CAPITAL

Société anonyme

Capital : 397 050 000 Dinars

Siège social : Lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant unique : 0002802M

Suivant l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration n°184 tenu en date du 27 juin 2022 à l'hôtel Movenpick Gammarth, enregistré à la recette des finances du Lac, Tunis le 4/7/2022 sous le n° 22705333 quittance n°M077399, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 8/7/2022 sous le n°202252533, il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Mr. Hamoud Jassem Al-Falah, Mr. Adel Moussaed Al-Wasmi, Mr. Ahmed Abdullah Al-Hamlan, Mme Mashaal Moubark Al Maskati en qualité de membres du Conseil d'Administration représentant de la Kuweit Investment Authority pour les années 2022-2023-2024 et Mr. Nizar Sliman, en qualité de membre du Conseil d'Administration représentant de l'Office National Tunisien de Tourisme pour les années 2022-2023-2024.

- Election de Mr. Hamoud Jassem Al-Falah en qualité de président du Conseil d'Administration pour les années 2022-2023-2024.

- Election de Mr. Adel Mousseid Al-Wassmi en qualité de Vice-président du Conseil d'Administration pour les années 2022-2023-2024.

- Reconduction des fonctions de Mr. Mohamed Fahd Al Namah en tant que Directeur Général et de Mr Abdullah Youssef Alshaijie, en tant que Directeur General Adjoint pour une année renouvelable pour la même période tacitement et automatiquement tant qu'il n'y a pas de décision contraire du Conseil d'Administration.

2022401860SANB2

Société CTKD SICAR

Société anonyme

Capital : 500 Mille Dinars

Siège social : Immeuble Ekuity Capital, Lotissement Al Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1589588Q

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2021 qui s'est tenue le lundi 27/6/2022 à 10 Heures au siège social de la société, enregistré à la recette des finances du Lac, Tunis le 4/7/2022 sous le n°22705334, quittance n°M077402, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises en date du 12/7/2022 sous le n°202253184, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 et des conventions règlementées mentionnées dans les articles 200 et 475 du CSC.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

5. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

6. Pouvoirs pour formalités.

2022401861SANB2

"CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE"

Société anonyme

Capital social : 16.475.000 Dinars

Siège social : 33, Rue de l'Italie - 1000 Beb Bhar

Identifiant Unique : 1383996P

Suivant Attestation d'enregistrement en date du 8/6/2021, sous En°2021-716 AFRICINVEST FINANCIAL SECTOR LIMITED a cédé 247499 actions au profit de M. Radhi Meddeb.

Un exemplaire de l'Attestation a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 17/6/2022 et a été publié le 17/6/2022 sous B.O.R.N.E n°121 et annonce n°202246127.

2022401862SANB2

SOCIETE DES CIMENTS DE GABES «SCG»

Société anonyme

Capital social : 23.559.552 Dinars

Siège social : 75, Avenue Kheireddine Pacha- Appartement B15 - 5ème étage 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 0008232A

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 21/10/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 15/12/2021 sous le Qn°M0386 En°21808093 & Suivant Attestation d'enregistrement en date du 23/5/2022 sous n°E2022-616.

M.DE CASTRO SALAZAR LEITE GONCALO a cédé 5 actions au profit de la société de FABRICATION DE BETON DU SUD.

Et suite à la démission de M.JOïO PEREIRA DE VASCONCELOS les administrateurs ont nommé M.CARLOS CORREIA DE BARROS en qualité d'administrateur pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20/4/2022 enregistré à la Recette des Finances Montplaisir - Tunis le 19/5/2022 sous le Qn°M054709 En°22802820

- Les actionnaires ont renouvelé le mandat de M.SERGIO ANTONIO ALVES MARTINS, la SOCIETE COTIF SICAR, M.OTMAR HUBSCHER, M.CARLOS ALBERTO MEDEIROS ABREU et M.CARLOS CORREIA DE BARROS en qualité d'administrateurs pour un mandat de trois ans qui expire lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2024,

- Les actionnaires ont nommé le Cabinet LIBRA AUDIT & CONSULTING représenté par M. Sahl Bouharb en qualité de 2ème commissaire aux comptes pour une

durée de trois années expirant avec l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2024.

Un exemplaire des P.V.S et de l'Attestation a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 28/6/2022 et publié le 01/7/2022 sous B.O.R.N.E n°131 et annonce n°202249471.

2022401863SANB2

SANLUCAR FLOR' ALIA SA»

Société anonyme

Capital social : 14.525.000 Dinars

Siège social : Al Hariza El Alia - Bizerte Tunisie

Identifiant unique : 00306968X

Suivant Attestation d'enregistrement en date du 21/4/2022 sous n°E2022-514, Mme CASAS GLORIA a cédé une action au profit de M.BANON FERNANDO.

Un exemplaire de l'attestation a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 28/6/2022 el publié le 01/7/2022 sous B.O.R.N.E n°131 et annonce n°202249465.

2022401864SANB2

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels

S.A. au capital de 27 372.810 dt

RNE.: 0345519R

M.F : 0345519 RAM000

Siège social : Rue Lac LOCKNESS, Immeuble les Arcades.

B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes :

Par décision du 23 mai 2022, procès-verbal enregistré à la recette des finances, les Berges du Lac, Tunis, le 10 Juin 2022, sous le n°22704571, Quittance n°M065723, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de :

1) Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration dans sa composition suivante :

Mr Mohamed Amouri

Mr. Abderraouf Amouri

Mlle Rim Amouri

Mme Dorra Amouri

La Société d'Exploitation Touristique La Société des Oasis Maritimes

Pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

1- Renouveler le mandat du commissaire aux comptes : cabinet ZAHAF et Associés, pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Respect des dispositions de l'article 388

Par décision du 23 mai 2022, procès-verbal enregistré à la Recette des Finances, les Berges du Lac, Tunis, le 10 Juin 2022, sous le n°22704572, Quittance n°M065725, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, la continuité de l'activité de la Société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Renouvellement du mandat du Président Directeur Général :

Par décision du 23 mai 2022, procès-verbal enregistré à la Recette des Finances, les Berges du Lac, Tunis, le 17 Juin 2022, sous le n°22204774, Quittance n°M068214, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Abderraouf Amouri, au poste de Président Directeur Général de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur, qui s'achèvera avec la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire relative à l'exercice 2024, en lui conférant tous les pouvoirs les plus étendus et nécessaires à la Direction de la Société, conformément aux statuts de la société et aux codes des sociétés commerciales.

Dépôt :

Des copies des Procès-verbaux ci-dessus mentionnés ont été déposées au registre national des entreprises le 13 Juillet 2022 dossier n°202253207.

2022401865SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance

du Commerce Extérieur «COTUNACE»

Société anonyme

Capital social : 26.500.000 DT

Siège social : 14 Rue Borgine Montplaisir - 1073 Tunis

Identifiant unique : 0032415W

Suivant PV du Conseil d'Administration du 6 et 11 juillet 2022 enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de sociétés (REAS) 1er Bureau Tunis, le 12 juillet 2022 sous le n°22803920 Quittance n°M078715, dont un exemplaire a été déposé au Centre national du registre des entreprises de Tunis le 13 juillet 2022 sous le n°202253399, le Conseil d'Administration a approuvé la désignation de Madame Nebgha Driss en qualité d'administrateur et Président Directeur Général de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE - en remplacement de Madame Souheila Chabchoub.

2022401866SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

CAFE SFAX

SARL au capital de : 2.500 Ds

Siège social : 14 Av Hédi Chaker - Tunis

MF N° : 01654/P/M/000

Suivant P.V ordinaire en date du 25/3/2022 enregistré à la Recette Rue d'Autriche Tunis le 10/5/2022 sous le n°22702167/46149 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 22/5/2022 sous le n°202238027. Il a été décidé :

- Examen et approbation des états financiers et l'exercice 2021.

- Quitus aux gérants de leur gestion durant l'exercice 2021 et avant.

2022T00806SRLB2

SOCIETE TUNISIA TRADE NETWORK SARL

Capital social : 10 000 Dinars

Identifiant Unique : 1587926 E

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2021, enregistré à la Recette des Finances la Marsa - Tunis; sous le n°28703613, quittance M70447, dont un original a été déposé le 30/6/2022 au registre national des entreprises sous le dossier n°202250090, les associés de la société ont décidé ce qui suit :

- La liquidation de la société.

- La nomination de Madame Senda Mrabet entant que liquidateur de la société après constatation de la cessation définitive de l'activité.

Les créanciers de la société sont appelés à déclarer leurs créances dans un délai d'un mois à partir de cette publication à l'adresse suivante : 09, rue Noureddine el Khayachi 2070 la Marsa.

2022401853SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé daté du 27/6/2022 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 27/6/2022 quittance numéro M093426 et numéro d'enregistrement 22203273 publié au journal Dar Assabah le 8/7/2022.

Mr Nader Ben Ahmed Ben El Bechir Elfrigui titulaire de la cin 08721121 a vendu à Mr Mohammed Amine Ben Mohammed Ben Ali el Jemmi titulaire de la cin 07490016, le fonds de commerce destiné pour la vente et la réparation des téléphones portables sis au 04 avenue Farhat Hached Ariana.

Toutes les oppositions doivent être inscrites après la date de la publication au JORT dans un délai de 20 jours au local sis au 04 avenue Farhat Hached Ariana.

2022T00808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P en date du 24/01/2020, enregistré à la recette des finances de Djerba le 6/3/2020, sous n°20200976 quittance n°M025194, Monsieur Azzouz Dridi titulaire de la CIN n°00233444 demeurant à Médina Jadida Ben Arous, a vendu à Mme Fethia Tabakh titulaire de la CIN n°00395032 demeurant à El Mey Djerba, la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité actuellement en un restaurant sis à l'Avenue Habib Bourguiba Houmet souk Jerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par Maître Amor Jadoui dans son bureau sis à l'avenue Mohammed Badra immeuble Chouerf Houmt souk jerba dans les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne. Cet Extrait a été publié au journal "Essabah" du 8/7/2022.

2022T00810FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte notariat en date du 24/6/2022 enregistré à la recette des finances à Mégrine le 01/7/2022, quittance n°M054870, il apert que :

1- Mr Zeyed Ksontini, n° C.I.N 05150496 délivrée le 14/11/2016.

2- Mr Mohamed Ksontini, n° C.I.N 07014515 délivrée le 26/5/2000.

3- Madame Lamia Ksontini, n°C.I.N 05170987 délivrée le 24/11/2016.

4- Madame Basma Ksontini, n° C.I.N 05051675 délivrée le 8/8/2011.

5- font donation, de tout le fonds de commerce sis au local 20 rue Sabkha Beb Jezira Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Hôtel à leur mère Madame Faouzia Bent Mahmoud Saghir n° C.I.N n°00068775 délivrée le 19/5/2011.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Halima Ben Necib, Notaire, sis au 10 avenue El Sourour 1er étage - Chouchet Radés-Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens «Le quotidien» et «El chourouk» le 7/7/2022.

2022R01823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/7/2022 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 07/6/2022 quittance n°M056522.

Mme Mabrouka Bent Saad Ben Massoud Elmiftahia titulaire de CIN n°03496879, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en un café, sis à la route de Bengerdan Médenine dénommé «Café Azur» avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Lazhar Ben Jilani Abdelhamid titulaire de la CIN n°05706247 demeurant à ogla Zarzis Médenine.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat rédacteur de l'acte maître Kamel Magouri avenue Farhat Hached 4170 Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cette annonce a été publiée le 24 juin 2022 au journal le Quotidien.

2022R01826FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/02/2022 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 4/02/2022 quittance n°M0157980.

Mr Souheib Ben Mohamed Ben Jileni Jabnoun titulaire de la CIN n°05778155, a vendu la totalité du fonds de commerce consistant en une boucherie située à la route de Djerba kasar weled said Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à Mme Ines Bent Mouldi Ben Othmen Eljamazi titulaire de CIN n°04802410 demeurant à Zarzis. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du fonds cédé dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 24 juin 2022.

2022R01827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 24 Juin 2022 enregistré à la recette des finances de Béja le 28 Juin 2022 sous le n°22103955 quittance n°MO40196.

Madame Monira Bent Mohamed Ben Taher Somrani à son adresse cité Elbyadha Béja a cédé la totalité du fonds de commerce de la boutique utilisé pour la rasage et la vente de parfums et cosmétiques sises à cité Ali Elkhalsadi pour l'exploitation de commerce à Monsieur Imed Gaidi Gharbi à son adresse Boussaâda enagachiya Béja Nord Béja.

Toute opposition sera reçue entre les mains de Maître Darine Melki Avocate à la cour d'appel à son adresse 12 cité Habib Elhaded Béja dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

2022R01828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 16/6/2022 enregistré à la recette des finances de Béni Khalled le 21/6/2022 quittance n°M020009 et l'enregistrement n°22200649 ; Nizar Suid c.i.n n°06356815 a vendu à Aya Lahmar c.i.n 14400579 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de bijouterie sise au local situé à l'avenue Mahmoud Belhassen à Beni Khalled (marché municipal).

Toute opposition devra se produire entre les mains de Aya Lahmar à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 13/7/2022.

2022R01829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 20/6/2022 enregistré à la recette des finances de Béni Khalled le 24/6/2022 quittance n°M020448 et l'enregistrement n°22200664 ; Youssef Lazaar c.i.n n°06530647 a vendu à Takwa Lahmar c.i.n n°09856723 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente des fruits sec sise au local situé à la rue de Korba Beni Khalled (avenue Ali Chouk).

Toute opposition devra se produire entre les mains de Takwa Lahmar à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 13/7/2022.

2022R01830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Goulette le 12/7/2022 quittance n°100668 enregistrement n°22204922 Thouraya Hergli a vendu à Mahmoud Yassine le Fonds de commerce à usage vente de volailles et dérivés, domicilié à la rue Bilel et 13 Août le Kram.

Les éventuels créanciers du cédant devront, sous peine de forclusion, faire opposition entre les mains du vendeur au bureau de maître Sonia Ben Amara avocate, 258 Avenue Habib Bourguiba Le Kram Tunis, dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

A noter que cet avis sera publié aux journaux quotidiens "El chourouk" et "le Quotidien" du 15/7/2022.

2022R01835FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, établi par Maître Ali Mabrouk Zarrouk, avocat à la cour de cassation, le 6/6/2022 et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 8/7/2022, reçu n°44959, sous le n°22204891.

Société Pro Immo, représentée par Khadija Ben Yedder, sise à rue 130 Louis Braille cité El khadra Tunis a vendu à la Société Shopify Distribution en cour de constitution représentée par Nizar Mkawer sis à immeuble A appartement 15 cité Alfallah Menzeh 7 Ariana tout le fonds de commerce sous le n°A1395801997 sise à Aïn Zaghouan route de la Marsa km 11 Tunis, avec tous ses composants.

Ce même avis a été publié au quotidien Essabah du 15/7/2022.

Toute opposition doit être adressée, et sera acceptée à l'adresse du fonds objet du contrat de vente, dans les vingt (20) jours qui suivent la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R01836FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Béja n°22204145 Quittance M042663 Mr Mondher Ben Abderahmen Ochi, CIN 0751733, a vendu le fonds de commerce consistant en la vente de l'électroménager, des meubles et équipements pour la maison sis à Rue El Beji Elefriki qui croise le Boulevard 18 Janvier 1952 Béja, enregistré au RNE 1265042/ L, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Madame Aziza Bent Mohamed Boukari, CIN 02121813.

Les oppositions doivent être faites entre les mains du vendeur à l'adresse du local indiqué ci-dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la diffusion du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 14/7/2022.

2022R01840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

STE D'AVOCATS EL AHD

Bureau n°62 Immeuble Diar Lassouad 4110 Zarzis

I.F : 11292166

Tél : 55 010 004

Par acte sous seing privé en date de 30/6/2022 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 5/07/2022 sous le numéro 22201568 quittance M074757, monsieur Oussama Mchraek CIN n°08612314 délivrée à Tunis le 5/02/2020 a vendu à Monsieur Haikel Chaffar CIN n°08627100 délivrée à Tunis le 19/5/2012 le fonds de commerce (auto école) sis à cité 20 mars rond points zitouna 4170 Zarzis Médenine.

La vente a été publiée dans le journal le Temps publié le 7/07/2022 sous le numéro 15.692.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur Monsieur Oussama Mchraek à l'adresse de cité 20 Mars rond points zitouna 4170 Zarzis Médenine et c'est dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2022R01842FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 18/5/2022 enregistré à la recette des finances de Bembla le 13/6/2022, quittance n°M018833.

Mr Yahya Hbazi réside à rue Fraj Aissi Menzel Ennour, a vendu à Amel belili qui réside à rue 1er juin Menzel Ennour 5022 tout le fonds de commerce pour vente de produit alimentaire sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Ennour 5022.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur Amel Belili à son adresse si dessus dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 17/7/2022.

2022S00841FCCC2

Désistement d'un fonds de commerce

A l'ordre d'un contrat de désistement du 29/6/2022 inscrit à la recette des finances de Regeb le 4/7/2022 sous le n°14204869 selon le reçu n°M026819 Madame Mounira Bent Mohamed Ajmi, demeurant à Saida a désisté à Monsieur Najmeddine Ben Mokhtar Khlifi demeurant à Saida ; Sidi Bouzid ; tous ses droits du fonds de commerce EL MAKHBAZA ELASRIA qui se trouve à Saida (production et vente de pain). Toute opposition doit être faite au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date d'avis au journal officiel.

Cet avis est publié au journal "Elchourouk" le 11/7/2022.

2022X00897FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé conclu et signé le 4/7/2022 et enregistré à la Recette des finances Route El Ain Sfax le 5/7/2022 (sous le numéro de quittance : M043304 et numéro d'enregistrement: 22202545) Mme. Aziza Bent Maaoui Lefi titulaire de la C.I.N n°01319674 délivrée à Tunis le 22/05/1998 a cédé par voie de vente à Mme Olfa Bent Nour Essaid Boudabbous titulaire de la C.I.N. n°08790522 délivrée à Tunis le 17/9/2003 la totalité du fonds de commerce sis à Route Menzel Chaker Km 4,5 station Kassas Sfax exploité dans l'activité de Cafétéria sous le nom commercial "Africano" avec tous ses éléments matériels et immatériels. Toutes les oppositions se font auprès de Me. Rachad Ben Brahim (avocat) dont l'étude est sise à 49, Avenue Habib Bourguiba 2ème étage Sfax dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne. Un extrait de cette cession ayant été publié dans le journal quotidien "Assabah" du 13/7/2022 à la page 11.

2022X00906FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, rédigé par Maître Saoussen Rihani Avocate à Béja, signé par ses parties le 28/6/2022, enregistré à la recette des finances de Béja le 5/7/2022 (reçu n°M042000) et publié au journal «Echouroukh» le 7/7/2022 Mr Tawfik Marweni titulaire de la CIN 09458333 a vendu à Mme Sonia Marweni titulaire de CIN 08523359 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que boulangerie sise à la rue Mahmoud Elmnakbi Béja, n° de l'ancien registre de commerce A 0538842009 et identifiant unique 1101605 T.

Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds vendu durant 20 jours dès la date d'annonce au JORT.

2022401849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mateur le 16/5/2022 enregistrement num 22201079 quittance n°M029060.Mr Sami Tayachi a cédé à Mr Rabii titulaire de la cin n°08971528. Le fonds de commerce situé à cité Erraja numéro 2 Mateur, exploité dans l'activité de vente de vêtement utilisé «fripe».

Les oppositions peuvent être présentées à domicile du vendeur sis au 150 rue 42439 Ben Younes el Hrairia Tunis dans un délai de 20 jours à compter de sa date de publication au Jort.

Cet acte a été publié au journal Le Quotidien du 13/7/2022 numéro 6545.

2022401852FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous seing privé du 01/6/2016 enregistré à la recette des finances Kalaât Andalous le 14/11/2017 reçu n°M028010, enregistrement n°17301970, la société AGROGEL Sarl MF : 033176 E, représentée par Mr Hichem Ferchichi CIN n°00460202 a loué pour cinq ans renouvelable, la totalité du fonds commercial sis au 15 Avenue de l'Environnement Sidi Thabet Ariana, dont elle est propriétaire à la Société d'Emballage et de Distribution Alimentaire - SEDA MF : 1041965 G représentée par Mr Yaakoubi Amine CIN n°07800886.

Cet acte a été publié dans le journal La Presse le 14/7/2022.

2022T00809FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Al Bouhaira le 21/6/2022 sous quittance n°M069329 et enregistrement n°22304889. La société NINA TRAVEL représentée par sa gérante Mme. Hana Bellamine titulaire de la C.I.N n°08334461 a loué le fonds de commerce exploité pour tout commerce sis au 6 rue du Lac d'Ourmia les Berges du Lac à la société EBA MAROQUINERIE représentée par son gérant Mr. Mohamed Ben Ammar, titulaire de la C.I.N n°09041782.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 19 juillet 2022.

2022401850FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des Copropriétaires

Résidence Dar Selima

Route de Caied Mhamed Km 2.5 - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 24 juin 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 6 juillet 2022 (enregistrement n°22803240; Quittance n°M003519) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires complexe DAR SELIMA» avec désignation des membres de syndicat;

Mr Mohamed Bouzid : Président

Mr Sleh Hammami : Trésorier

Mr Mohamed Triki : Secrétaire général

Mr Abdellatif Ben Ayed : Membre

Mr Rafik Taktak : Membre

Mr Issam Zaghouani : Membre.

2022X00899APSF1

Syndicat des Copropriétaires

Complexe Rayan

Route de Taniour km7 - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 14 juin 2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 22 juin 2022 (enregistrement n°22802942; Quittance n°M003199) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires complexe RAYAN» avec désignation des membres de syndicat :

Mr Ridha Miladi : Président et trésorier

Mme Hedia Jmal : Membre

Mme Salwa Abid : Membre

Mr Mohsen Ammar : Membre.

2022X00900APSF1

Constitution du syndicat des propriétaires de la résidence EL MOUNIRA

(Rte Bouzayen Km 4.5 Sfax)

En vertu du procès-verbal de la réunion en date du 22 Juin 2022 enregistré à la recette des finances de Gremda sous le numéro 22801621 reçu n°M063192 ;

Le syndicat des propriétaires de la résidence EL MOUNIRA a été constitué :

Comité :

Président : Rachid Kannou

Trésorière : Lilia Sahnoun.

2022X00905APSF1

Constitution d'une amicale

Nom de l'association :

Amicale des employés et des ouvriers de la cité universitaire el Jardin

Local : 43 avenue Charles Nicole cité Mahrajene Tunis 1082.

Objectif :

- Création des liens d'amitiés entres employés et des ouvriers

- Honoration des employés et des ouvriers

- Offrir des aides financières pour les adhérents de l'association

- Organisation des randonnées pour les adhérents de l'association

- Offrir des carnets des tickets pour les adhérents

Président : Mohamed Ali Touiti

Secrétaire générale : Latifa Bassia

Trésorier : Ahmed Chaabouni.

2022401847APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Des copropriétaires Cité El Wafa - El Mourouj 3

En vertu du procès-verbal de la réunion annuelle des copropriétaires tenue le 28 janvier 2022 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 9 février 2022 sous le numéro 22800556, numéro de quittance M011553 et la décision de la municipalité El Mourouj n°4366/22 du 21/6/2022. Les copropriétaires ont décidé d'élire huit membres. A cet effet, la composition du Syndic des copropriétaires devient la suivante :

M. Hatem Fkih : Président

M. Ahmed Ennouri : Vice-président

M. Sghaier Gharbi : Secrétaire général

M. Sami Chaouach : Secrétaire général adjoint

M. Wassim Bellaej : Trésorier

M. Mondher Bejaoui : Trésorier adjoint

M. Hafnaoui Fezei : Membre

M. Slah Denguir : Membre.

2022R01825APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Cabinet maître Majed Hamrouni

Avocat à la cour d'appel Rue liant les rues Sidi Abbés et Ali Zlitni

Le créancier saisissant : Mohammed Bechir Bousnina, entrepreneur de bâtiment habitant à Midoun Djerba ayant pour domicile élu le cabinet de maître Majed Hamrouni avocat à la cour d'appel sis à la Rue reliant la rue Sidi Abbess et la rue Ali Zlitni.

Le débiteur saisi : Monsieur Moustapha Ben Mosbeh Adouni, ayant pour profession le travail, ayant pour domicile route de l'Aéroport Houmt Souk Djerba.

L'avocat poursuivant : Maître Majed Hamrouni avocat à la cour d'appel, rue reliant la rue Sidi Abbess et la rue Ali Zlitni Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 000/P/A/8504754/N

L'immeuble saisi : La totalité d'un terrain sis à la zone urbaine, trapézoïdal, situé au Nord de la route de l'aéroport Houmt Souk Djerba, clôturé des quatre cotés ayant pour entrée une grande porte en fer forgé ouvrant sur le sud, contenant une maison en rez-de-chaussée et un garage, en bordure de la route goudronnée avenue des rosiers reliant Houmt Souk à Mellita d'une superficie globale de 302 m², limité au sud au long de 15.73m après la clôture l'avenue des rosiers voie projetée dans le plan d'aménagement urbain d'une largeur de 32m, au nord au long de 15.25m après la clôture la propriété des tiers, à l'est après la clôture au long de 20.01m la propriété des tiers, à l'ouest au long de 20.51m après la clôture la propriété des tiers. La maison et le garage sont d'une superficie couverte de 126 m² et sont desservis par l'eau courante compteur n°23657 et par l'électricité compteur n°021057216228.

Prix d'ouverture des enchères publiques : cent trente neuf mille cinq cent soixante dinars (139.560dt) après déduction de 40% du prix initial en sus des frais des procédures tarifiés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 24 Août 2022 à partir de neuf heures (9 h) du matin à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Médenine.

La visite de l'immeuble saisi : Quotidiennement à partir de huit heures (8h) du matin jusqu'à dix huit heures (18h).

2022R01837VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De parts indivises dans un bien immeuble immatriculé

Créancier saisissant : la Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A en la personne de son représentant légal, RC Tunis B187881996, identifiant unique 000110F, sise au 70-72 avenue Habib Bourguiba, Tunis, élisant domicile à l'étude de son avocat Maître Fatma Ben Gouider, dont M.F et adresse ci-dessous indiqués.

Débitrice saisie : la SOCIETE GENERAL DE CAOUTCHOUC INDUSTRIEL «GCI», en sa qualité de débitrice Hypothécaire, Société à responsabilité limitée, sise au n°01, rue 42544, Citée Bougatfa ; Ezzahrouni, Tunis.

L'avocate poursuivante : Maître Fatma Ben Gouider, avocate près la cour de cassation, sise au n° 04, rue Mahmoud Materi, Mutuelle ville 1002Tunis, M.F 716624 F.

Bien mis à la vente : Un terrain rectangulaire d'une superficie de 1340 m² correspondant à 1340 parts indivises revenant à la débitrice saisie et située dans les limites de la propriété objet du T.F n°5804 Manouba dénommé «Saint Augustin II» d'une contenance globale de 154343 parts indivises, sise à la Mornaguia, gouvernorat de Manouba. Le terrain saisi est situé à la périphérie de la ville de Mornaguia, au bout de la rue Tarek Ibn Ziad qui constitue la route locale n°580 reliant le centre de la ville de Mornaguia et la ville de Fejjah. Mais en dehors des limites des zones couvertes par le plan d'aménagement urbain actuellement en vigueur de la municipalité de la Manouba.

Ses frontières : Il est situé dans une zone où la plupart de ses bâtiments sont d'usage industriel et bénéficient de tous les équipements pour exercer cette activité. Ses limites : Du côté nord-ouest la voix publique (la route locale n°580); Du côté nord-est et sud-est une propriété voisine revenant au tiers et contenant un bâtiment avec un rez-de-chaussée et un étage supérieur pour être utilisée dans l'activité industrielle. Du sud-ouest, un bien immobilier appartenant à autrui.

Son contenu : la propriété est clôturée sur les quatre côtés et sur laquelle sont bâtis des constructions et des bâtiments servant d'usines de matériaux métalliques et consistant en :

- Une porte métallique de 4 m de long conçu tout au long de la façade principale et sur le reste un ancien bâtiment objet de travaux de restauration, d'agrandissement et de rénovation (démolition de certaines parties d'un ancien bâtiment et réalisation de colonnes en béton et de nouveaux plafonds avec murs extérieurs au niveau de rez-de--chaussée avec une surface totale de 115 m², et au niveau du 1er étage supérieur, des pans de murs extérieurs ont été réalisés sur une surface de 50 m²).

- Un bâtiment d'atelier avec une structure métallique (colonnes porteuses en acier et le toit de tôle métallique, le sol recouvert de béton industriel) d'une superficie totale de 790 m² et d'une hauteur sous plafond de 9 m. Sur sa face arrière, un bâtiment de deux étages ouverts sur la hauteur du plafond de l'atelier. Le sous-sol comprend des magasins de stockage et des bureaux en phase finale de sa préparation. L'étage supérieur qui y mène des escaliers en métal métallique qui part du rez-de-chaussée de l'atelier qui comprend 3 bureaux administratifs et une toilette dont les travaux sont achevés; ses fenêtres, portes et cloisons intérieures sont en menuiserie d'aluminium.

- Un préau extérieur avec une structure métallique de 250 m² aménagé devant l'atelier à structure métallique et entre celui-ci et l'ancien bâtiment et s'ouvre sur le reste de la parcelle constituant le bien saisi.

Mise à prix : 709.900d000 dont (241.200d000 valeur du terrain; 468.700d000 valeur des constructions et des bâtiments) auquel s'ajoutent les frais.

Participation aux surenchères : La surenchère se fait à travers un avocat.

- Il faut consigner au moins le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignations et des dépôts ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent au préalable avoir une autorisation d'achat délivrée par le Gouverneur de la Manouba.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 17/8/2022 à partir de 9 heures du matin et heures suivantes

à la chambre des criées près du Tribunal de Première Instance de Manouba sis sur la route d'Oued Ellil, Manouba.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations, contacter l'étude de l'avocate poursuivante sus-dessus indiquée.

Consultation du cahier des charges : au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Manouba ou à l'étude de l'avocate poursuivante.

2022R01838VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à un surenchérissement

Le surenchérisseur : Abderrazak Ben Mongi Ben Hassouna gérant de société, demeurant à l'Avenue Hédi Chaker. La Chebba C.I.N : 03915512.

Licitation à l'encontre :

1/ El-bahria Bent Ali El-akari - veuve Ali Lahmar demeurant à Aouidan. La Chebba C.I.N : 03888384. 2/ Hichem Ben Ali Lahmar, actif, demeurant à Aouidan. La Chebba CI.N 03967927.

Les adjudicataires :

1/ Lellahom Bent Mokhtar Ben Ahmed Farah, femme au foyer, demeurant à la Rue d'Algérie. La Chebba C.I.N : 02015577.

2/ Maître Kamel Cherif, Avocat près la cour de cassation, demeurant Avenue Béchir Sfar, Mahdia en sa qualité d'avocat de la licitante et en sa qualité d'acquéreur en vertu de l'article 428 du CPCC.

L'Avocat de la Licitante : Maître Kamel Chérif avocat près la cour de cassation, demeurant à son Etude sise à l'Avenue Béchir Sfar, Mahdia.

L'avocat surenchérisseur : Maître Abdelmajid Ben Brahim, Avocat près la cour de cassation demeurant à son Etude sise à Rue Ali Ben Guedhaham - La Chebba.

Le bien immobilier mis en vente : est un bien immeuble clôturé des quatres cotés sis coté ouest de l'avenue Hédi Chaker à l'intérieur du plan d'aménagement de la ville de la Chebba, délégation de la Chebba, gouvernorat de Mahdia, comportant en son angle Nord-Est un garage d'une superficie de 43 m² dont la toiture est en dalle cimentée et son pavé est carrelé, ouvrant coté Est sur la voie publique, exploité comme librairie et vente de fournitures scolaires par Mr Hichem Lahmar. Au centre du dit bien existent d'anciennes constructions en délabrement, non habitables et vouées à la démolition .L'immobilier est limité au Sud par la propriété des héritiers de Abdessalem Ben Youssef (auparavant) et actuellement par celle des tiers et en continuité par la propriété de Thameur Ayed sur une longueur de 26.70 m avec une petite déviation de 40 cm à l'Est par l'avenue Hédi chaker, dont l'ouverture sur une largeur de 13.65 m. Au Nord par l'ex-propriété de Habib Ben Mokhtar ben Farah Ayed et actuellement par celle de Abderrazak Ben Hassouna sur une longueur de 25.70 m. A L'Ouest par la propriété de Ezzidine Ben Khalifa Jaafar sur une largeur de 15.65. La superficie totale de L'immobilier est de 369 m².

Mise à prix de l'immobilier mis en vente : La mise à prix de l'immobilier mis à la vente est fixée à trois cent vingt six milles et cinq cent soixante treize dinars et trois cent trente trois millimes (326.573.333 D.T). Et ce après l'augmentation d'un sixième de l'offre. S'y ajoutent à ce prix : la somme de trois milles six cents cinquante neuf dinars et six cent quatre vingt huit millimes (3659.688 D.T) à titre de frais fixés antérieurement par le tribunal de première instance de Mahdia lors de la première mise en vente ainsi que les frais inhérente à la présente vente qui seront ultérieurement fixés par le même tribunal.

Date et lieu de l'adjudication suit à un surenchérissement : suite à un surenchérissement de prix de vente aux enchères dans l'affaire n°1908/22 dont le jugement a été rendu le 30/5/2022 ; la vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Mahdia Le mercredi dix août deux mille vingt deux (10/8/2022) à partir de neuf heures du matin et heures qui suivent. La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat non stagiaire et après dépôt du tiers de la mise à prix à la recette des finances ou la présentation d'un chèque certifié ou une caution bancaire non réversible.

Visite de l'immobilier : Il est possible de visionner le bien immobilier mis à la vente et de le visiter à tout moment.

2022R01841VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Hajji Jamel

Avocat à la cour de cassation

Av. Léopold Senghor imm. Seltène Azur - Sousse

Tel : 73.212.609

Fax : 73.229.592

Mat. Fiscal : 806112/L

Le saisissant : Banque internationale arabe de Tunisie, société anonyme au capital de 170.000.000 dont le siège social est à Tunis, 70-72 avenue Habib Bourguiba immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996 matricule fiscal n°00110F.

Le saisi : Mr Zied Ben Taher Ben Mohamed Jabnouni, titulaire de la CIN n°11897359 (caution hypothécaire et débiteur), Oueslatia, route de Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Hajji Jamel Avocat à Sousse avenue Léopold Senghor immeuble seltène azur 4ème étage n°41 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises objet du titre foncier n°36167 Kairouan, sise à Oueslatia Kairouan d'une superficie de 450 parts, la parcelle est délimitée au Nord par la parcelle n°2, à l'Est par la parcelle n°3 et n°10, au Sud une route, à l'Ouest par la parcelle n°12.

Date lieu et l'heure de l'adjudication : Lundi le 22/8/2022 à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan.

Mise à prix : Quatre vingt dix mille dinars (90.000.000).

Visite de l'immeuble : est possible durant les jours et les heures de travail.

Ne peuvent enchérir que les tierces personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix au moins ou ceux qui sont munis d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire.

2022S00838VEPA1

Avis d'adjudication

Maître Miladi Chokri

Avocat

Avenue Mustapha Ben Jannet Imm Les Jardins - Monastir

Tel : 73.908.368

Fax : 73.908.369

Email : cabinetmaîtremiladi@hotmail.fr

Le créancier poursuivant : Naji Matalla, son métier le travail demeurant à l'avenue Chaban Elbhouri Monastir, son domicile élu, étude maître Miladi Chokri, l'avocat poursuivant demeurant à l'avenue Mustapha Ben Jannet Imm Les Jardins Monastir.

Le débiteur saisi : Maher Jammali, son métier fonctionnaire, demeurant à l'avenue Mahmoud Bourguiba Monastir.

Objet de la vente : la totalité de l'immeuble dénommé NAWRES objet du titre foncier n°102204 Monastir sa superficie est de 37 m² sa destination habitation et qui consiste dans un bâtiment de 3 étages la superficie de rez-de-chaussée est de 32 m², la superficie du 1er étage est de 32 m², la superficie de 2ème étage est de 24 m² sis à l'Avenue Bourguiba beb el Garbi Monastir.

La visite de l'immeuble peut être effectuée tous les jours de la semaine, et pour le plus amples informations contacter l'avocat poursuivant ou le greffier de la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges.

Mise à prix et les conditions de la participation aux enchères : cinquante trois milles cent quatre vingt dix dinars (53190.000d) après déduction de 40% de la mise à prix initiale estimée à quatre vingt huit milles six cents cinquante dinars (88. 650.000DT) fixé par l'expert Zouhair Jiedda autorisé par la demande sur requête n°79546 avec les frais de l'adjudication, et ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation du tiers de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, sauf le créancier poursuivant.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 17/8/2022 à 8 h30 et suite à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

2022S00839VEPA1

Adjudication aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 17/8/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Nabeul.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : Fathi Ben Sghayar Lahbib Sitti titulaire de CIN n°01816019 résident à 1) n°15 rue des nations unies cité elminchiya Bni Khiyar Nabeul 2) rue Elmaamal Bni Khiyar Nabeul 3) son lieu de travail cour 2 Mars avenue Habib Bourguiba Bnikhiyar Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de Tenyour km 6 cité Ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité des parts indivisibles du débiteurs lui revenant dans la propriété objet de titre foncier n°599109 Nabeul nommé "propriété abd laziz II" représente 171 parcelle de 342 parcelles. La propriété est un terrain nu destiné pour construction d'une superficie totale de 342 m² située à bni Khiyar Nabeul au bord de l'avenue Fadhel Ben Achour situé à une zone urbaine bien équipée pas loin de la plage et de l'avenue Habib Bourguiba.

Les limites de cette propriété : du Sud la propriété d'un tiers de l'est rue Fadhel Ben Achour de l'ouest propriété d'un tiers et du Nord propriété d'un tiers.

Mise à prix : est fixée à cent trente six milles huit cents Dinars (136.800 .000) Terrain et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Nabeul où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B : Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2022X00901VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tel : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357 S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V. domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 20 Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère - 1002 - Tunis. M. Fiscal : 386961HAP000.

Parties saisies : 1) Mr Aissa Ben Ali Elguizani, titulaire de la carte d'identité nationale n°04524119, délivrée à Tunis le 23/4/2012, demeurant au 25 Rue Imam El Boukhari - 2040 Radés - Ben Arous.

2) Mme Latifa Ben Ahmed Haouami épouse Elguizani, titulaire de la carte d'identité nationale n° 04560563 délivrée à Tunis le 7/7/2011, demeurant au 25 Rue Imam El Boukhari - 2040 Radés - Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj 20, Avenue Les Etats Unis d'Amérique - Le Belvédère- 1002-Tunis. M.F 386961HAP000

Les immeubles saisies : la totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété aux parties saisies à part égal, objet du TF n°43429- Ben Arous dénommé «LA MARSA 700», d'une superficie totale de 121 m² sis à la rue Manouba n°700 - El Mhamdia - Ben Arous en zone urbaine, avec toutes les commodités. Il consiste en un immeuble jumelée, construite en rez-de-chaussée avec 1er étage et un studio et détaillée comme suit :

- Construction communicante au rez-de-chaussée d'une superficie de 110 m².

- 1er étage, d'une superficie de 110 m², composée de 4 chambres inachevées et dont le taux d'avancement des travaux s'élève à 60% (murs et dalles)

- Un studio habitable au toit, d'une superficie approximative de 46 m², composé de 2 chambres, cuisine, salle d'eau, avec douche et espace ouvert.

- Des escaliers en béton menant au 1er étage et au studio

- Escalier en métal et en bois menant au toit du studio.

Les charges : La dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (40.000,000DT) inscrit le 22/01/2015 (volume Ben Arous 15/5 - n°198) au profit de la BTK.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 31/12/2021 et inscrit le 01/02/2022 au profit du saisissant (vol Ben Arous 2/22 n°382).

Mise à prix : La mise à prix est fixée après déduction de 40% à (96.000,000 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 10/8/2022) à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sis à Route principale n°1 - Chouchet Radés - Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2022401851VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Matricule fiscal : 182910Q/A/P/000

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : La Société Haroun de Gestion Hôtelière et Commerciale (SARL) R.C n°B16261998 TPI Médenine Matricule Fiscal n°24764 T, dont le siège social est à Houmet Essouk Jerba.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

1er Immeuble : Objet du T.F 5018 Médenine dénommé «El Ahram» d'une superficie de 1621 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk Médenine consistant en un lot n°78 du plan de recensement cadastral gouvernorat de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

2ème Immeuble : Objet du T.F 8061 Médenine dénommé «Yâacoub» d'une superficie de 810m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk Médenine consistant en un lot n°79 du plan de recensement cadastral gouvernorat de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

3ème Immeuble : Objet du T.F 32366 Médenine dénommé «Elysée» d'une superficie de 1985 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk gouvernorat Médenine consistant en un lot n°03 du plan de recensement cadastral de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

4ème Immeuble : Objet du T.F 36336 Médenine dénommé «Ferdoues» d'une superficie de 9796 m² sis Imadet Mezraya délégation Jerba Houmt Essouk gouvernorat de Médenine consistant en un lot n°7 du plan de recensement cadastral de Médenine District 1 sur lequel est construit une partie de l'hôtel Jerba Haroun.

Etant précisé que les 4 immeubles mis à la vente constituent une seule unité hôtelière de catégorie 3 étoiles dénommé hôtel Jerba Haroun.

Mise à prix : (8.505.129.200) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : (Mercredi 24 Août 2022) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Médenine à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022401854VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de Grombalia, demandée par la BIAT le 01/02/2022 pour l'affaire n°99 représentée par maître Boutheina Bouraoui avocat à la cour de cassation et ce suite au dépôts de la somme de 65.000.000 déposée à la caisse des recettes des finances de Grombalia le 5/7/2018

sous le numéro M053521 contre Riadh Ben Mohamed Ben Hammouda et Amel Bent Ali Bani.

Tous créanciers désirant participer à la distribution, doit présenter sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis les titres de sa créance par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal.

Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 468 du CPCC qui stipule ce qui suit : dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

2022T00807VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°241

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 4-7-2022 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente des biens de la Société AS ELECTRONICS TUNISIA suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2022T00811VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°242

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 4-7-2022 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente des biens de la Société TAC ALU suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2022T00812VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°243

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 4-7-2022 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente des biens de la Société NOUR TEX suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2022T00813VEPA2

Règlement amiable

Société laboratoires «DIAMANTA» SARL

Identifiant unique : 0963471J

L'administrateur judiciaire Monsieur Neji Aymen en tant que conciliateur informe qu'une décision de prolongement de délai d'un mois a été attribué conformément aux règles de l'article 425 du code de commerce et qui commence à courir à partir du 16/07/2022.

Pour toutes informations veuillez contacter le numéro d'appel suivant : 97407662.

2022R01850VEPA2

Distribution de boni de liquidation aux actionnaires

Société Hôtellerie KURIAT Palace - SA

Zone Touristique Skanes 5000 Monastir

Identifiant unique : 015150 R/A/M/000

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le tribunal de première instance de Monastir le 28 juin 2022 sous le numéro 90095, Mr Naoufel Bouzgarrou administrateur judiciaire, a été nommé pour distribuer le boni de liquidation aux actionnaires après avoir réglé les dettes restantes et ce sous la supervision du juge chargé de la distribution des capitaux du tribunal de première instance de Monastir conformément à la réglementation en vigueur.

Les oppositions sont recevables dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT auprès de l'administrateur judiciaire Mr Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est au 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse, domicile élu de la société pour cette mission.

2022S00837VEPA2

Avis

Société Thermal Oasis Hôtel

Sise à la Zone Touristique Nafta Tozeur

MF : 1069952X/A/M/000

RC : B0972952008

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de 1ère instance de Sousse

le 4/7/2022 dans l'affaire n°5261, il a été décidé la location de l'établissement suivit de la cession de ses actifs au tiers pour une période de deux années à raison d'un million dinars par an (1.000.000,000) et le reste de prix de cession doit être payé à la fin de la deuxième année du loyer à raison de un million cent quinze mille cinq cent soixante sept dinars 377 millimes (1.115.567,377).

Le dernier délai de réception des offres est fixé pour le 23 septembre 2022.

Tout intéressé peut retirer le cahier de charge contre 50 d non remboursable auprès de l'administrateur judiciaire.

Pour tous renseignements veuillez contacter l'administrateur judiciaire sur les n°73 292 386 ou 29 567 287.

2022S00840VEPA2

Jugement de cession Entièrement à un tiers

"Etablissement Mr Mohamed Belhadj"

Identifiant Unique : 0146692W

Siège social : Nouveau Port de pêche de Sfax

En vertu de la décision prise par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax en date du 12/7/2022 sous le numéro 289 il a été décidé ce qui suit :

«La chambre a rendu en première instance la déclaration d'impossibilité de sauver l'établissement du commerçant Mohamed Belhaj inscrit au registre du commerce n°A1310991998, Identifiant Unique : 0146692W, dont le siège social est situé dans le nouveau port de pêche de Sfax, par la poursuite de son activité conformément aux articles 455 nouveau et suivants du code des sociétés commerciale et l'approbation du plan de redressement de la société sus indiquée et ce par sa cession globale en acceptant la dernière offre d'achat soumise par Mme Hedia Sallem à la séance du 5 juillet 2022 en réponse à la demande d'amélioration des offres, et d'autoriser la cession de l'établissement débitrice entièrement à son profit et de considérer le cessionnaire comme propriétaire de l'entreprise objet de cession épurée de toutes les dettes et les inscriptions antérieurs y compris les créances privilégiées dès l'exécution de ses engagements mentionnés dans son offre fourni à l'administrateur judiciaire et le payement intégrale du prix de cession estimé à un millions et soixante mille dinars (1 060 000,000 DT) et de charger le commissaire à l'exécution Monsieur Habib Maalej d'accomplir les procédures de cession en procédant à la mise en possession de la société cédée au cessionnaire au vu des conditions de vente mentionnées dans le cahier des charges préparé par lui dès l'encaissement intégral du prix de la vente et de lui autoriser la distribution du prix de cession entre les créanciers inscrits dans le délai d'un mois à compter du moment où ce jugement devient définitif à l'amiable entre eux conformément aux dispositions de l'article 573 nouveau 1er paragraphe du code des sociétés commerciales selon l'ordre du rang et du privilège prévus par l'article 569 du CSC nouveau et de suivre à défaut d'un commun accord les dispositions de l'article 573 nouveau 2ème paragraphe du CSC pour la répartition du prix de cession par voie judiciaire. Le commissaire à l'exécution est tenu d'inscrire le jugement de cession au registre national des Entreprises et le publier au journal officiel de la République Tunisienne dans un délai de dix jours à partir de sa parution et ce à la charge de la débitrice et d'y communiquer une copie à la commission de suivi des entreprises en difficultés économiques».

2022X00904VEPA2

Avis

Suivant la décision n°2159 rendue par le Tribunal de première instance du Kef en date du 13/7/2022 dans l'affaire n°4. Il a été décidé la nomination de Mr Bilel Rahmouni en tant que mandataire judiciaire du "Hanchir Sidi Massoud" au lieu du défunt Mr Lasaaid Berbouch pour continuer les affaires du mandat et la nomination de Mme Imen Knani comme juge commissaire de l'affaire sus indiquer. Tous intéressés peuvent contacter le mandataire susmentionné à la rue 18 Janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080. Tel 71.709.153 fax : 71.709.863).

2022401848VEPA2

SOCIETE REGIONALE D'INDUSTRIE LAITIERE (SORIL)

Route Gabès - Koutine 4121

Identifiant Unique : 7971 B

Matricule Fiscal : 07971 B/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : BAM07971

Suivant jugement préparatoire rendu par le tribunal de première instance de Médenine le 6 juillet 2022 dans l'affaire n°2220, il a été décidé d'ajourner l'affaire à l'audience du 19 octobre 2022. L'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Ali GANTRI, sous la supervision du juge commissaire Monsieur Lassâd HOUR, est chargé de l'ouverture d'un nouveau délai de réception des offres sur la base du même cahier des charges en date du 18 avril 2022. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs offres à l'administrateur judiciaire au plus tard le 17 octobre 2022. L'administrateur judiciaire doit publier cette décision au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dans l'un en langue arabe et ce dans le vingt jours suivant la date de cette décision et la remise des offres reçues au tribunal à la date de l'audience.

Tout intéressé peut retirer le cahier des charges auprès de l'administrateur judiciaire à son domicile sis à l'Avenue 20 mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 - Zarzis 4170 (Tél : 75 681 466 / 53 218 147) tous les jours de travail et dans les horaires administratifs, et que les offres doivent parvenir à l'administrateur Judiciaire au plus tard le 17 octobre 2022 à son domicile à l'adresse suivante :

L'administrateur judiciaire Mohamed Ali GANTRI Avenue 20 mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 Zarzis 4170.

2022401857VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 5 août 2022

RAFFINERIE AFRICAINE

IU : 011822S

Les actionnaires de la société RAFFINERIE AFRICAINE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra 5 août 2022 à 10H au siège social de l'actionnaire «Y.K.H HOLDING» sis à la Z.I Charguia II 52 rue de l'artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport de gestion.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4. Approbation des comptes de l'exercice 2021.

5. Quitus pour le conseil d'administration.

6. Attribution de jetons de présence.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et des résultats reportés.

8. Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du CSC.

9. Approbation de la cooptation de nouveaux administrateurs

10. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024

11. Questions diverses.

12. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2022R01839SANB3

Convocation à l'AGO

Société Immobilière et Touristique S.I.T

S.A au capital de 90.000 Dinars

Rue Mendes France, n°42 Mahdia

R.C : B198771996

M.F : 0010701E

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique "S I T" sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 11 août 2022 à partir de 10 heures du matin au "Siège de l'association de sauvegarde de la médina rue cap Afrique à Mahdia" afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Administrateur

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2022S00835SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SWIVER INVEST

SA au capital de 324 040 Dinars

RNE : 1557371Z

MF : 1557371Z/A/M/000

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC 4 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à, la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 août 2022 à 16h au siège social, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et de la procédure de convocation de la présente assemblée générale ordinaire;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion de l'exercice 2021 ;

4. Quitus aux administrateurs et au président directeur général pour leur gestion de l'année 2021 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

6. Acceptation de la démission de AWECO représentée par M. Ismail Ben Sassi de ses fonctions d'administrateur ;

7. Nomination d'un nouvel administrateur et arrêté de la nouvelle composition du conseil d'administration;

8. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

2022401855SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SWIVER INVEST

SA au capital de 324 040 Dinars

RNE : 1557371Z

MF : 1557371Z/A/M/000

Siège social : Immeuble CARTE, Lot BC 4 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 16 août 2022 à 14h au siège social, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et de la procédure de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire ;

2. Changement du mode de gouvernance en optant pour la séparation entre les fonctions du Président du conseil et celle du Directeur général ;

3. Approbation des statuts mis à jour.

2022401856SANB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de tutelle

Suivant un jugement rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 17/5/2022 n°5199 Mme Naziha Badri est nommée tutrice de son frère Jalel Badri pour la gérance de ses biens et affaires.

2022R01831DIVD2

Avis

Monsieur Adel Ben El Hédi Ben Ahmed Makni avise être propriétaire de la Totalité du Logement n°6 de type rural et un espace d'une superficie de 120 m² à cité de Oued Erraml Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu il veut extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Wassim Karoui domicilié à la rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00898DIVD2

Avis

Khadija nommée Khaddouja Bent Belgacem Baazaoui et son fils Mohamed Ben Ali Gharsallaoui annoncent au public qu'ils possèdent une parcelle de terre de surface de 444m² sise à route l'aéroport km7 zinket el forn limitée du sud Habib Mguidich et à l'est passage agricole et au Nord une route et à l'ouest Fitouri Bakkar.

Et leur acte de propriété a disparu et ils veulent extraire une deuxième copie originale.

Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2022X00902DIVD2

Avis

Mr Yecin Ben Youssef Gayeza titulaire de la CIN n°08800934 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 693 m² à la route de Menzel Chaker km 5.5 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Mourad Hajjem.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00903DIVD2